



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

 **COPIE**

DIRECTION DES ACTIONS
TERRITORIALES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Affaire suivie par
Madame GOBET
☎ 03 87 34 84 29

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA MOSELLE

à

Monsieur le Maire de WINTERSBOURG

METZ, le 19 FEV. 2008

OBJET : arrêté d'un meublé classé en catégorie tourisme 2 étoiles.

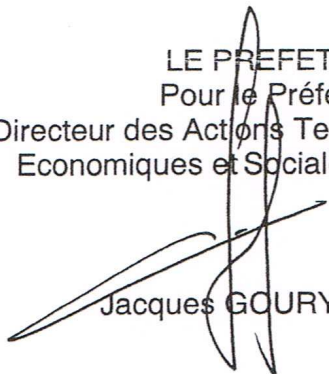
P.J. : 2.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, deux exemplaires de mon arrêté de ce jour relatif au classement en catégorie tourisme 2 étoiles du meublé de Monsieur SIFFERMANN Gilbert demeurant à 57635 WINTERSBOURG 12, rue de l'Eglise

Un exemplaire de cet arrêté vous est destiné.

Je vous serais obligé de bien vouloir notifier le second exemplaire **à l'intéressé**, en lui rappelant que le loueur du meublé ou son mandataire est tenu d'adresser au préfet, tous les cinq ans, à la date anniversaire du classement initial, un certificat de visite du meublé, en vue d'en renouveler son classement.

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Directeur des Actions Territoriales
Economiques et Sociales,


Jacques GOURY